ADEBO/AGENCY
WEB & DIGITALISATION

Conditions générales

Version du 1er novembre 2025 · mise à jour du 1er novembre 2026

ADEBO AGENCY SRL
rue Pré Delcourt 45
1325 Chaumont-Gistoux
Numéro d'entreprise : BE0781.385.973
IBAN BE 63 9501 7594 5908
+32 473 20 42 23 · info@adebo.be

Article 1 – Dispositions générales

1.1. Les présentes conditions générales (ci-après « les Conditions Générales ») sont applicables entre Adebo Agency SRL et le Client.

L'acceptation par le Client de toute offre émise par Adebo Agency SRL ou toute commande passée par le Client auprès d'Adebo Agency SRL entraîne l'acceptation par le Client des Conditions Générales. Les Conditions Générales sont applicables même dans le cas où elles entreraient en contradiction avec les conditions générales du Client. Les Conditions Générales d'Adebo Agency SRL prévalent toujours. Toute dérogation aux Conditions Générales ne peut intervenir que moyennant l'accord exprès et écrit d'Adebo Agency SRL.

1.2. Par le terme « Client », on entend la personne physique ou morale qui contracte avec Adebo Agency SRL au sujet de produits ou de services à fournir par Adebo Agency SRL. Ces produits ou services sont décrits dans l'offre d'Adebo Agency SRL ou dans la commande émanant du Client et acceptée par Adebo Agency SRL. Les présentes Conditions Générales s'adressent aux clients professionnels (entreprises, indépendants, associations). Elles ne s'appliquent pas aux contrats conclus avec des consommateurs, qui font l'objet de conditions particulières.

1.3. Les contrats négociés par les partenaires ou représentants d'Adebo Agency SRL n'acquièrent un caractère ferme qu'après l'envoi par Adebo Agency SRL d'une offre ou d'une confirmation de commande confirmant les modalités de l'offre formulée par ces partenaires ou ces représentants.

1.4. Adebo Agency SRL se réserve la possibilité d'inclure, dans les produits ou services à fournir, une mention commerciale indiquant clairement sa contribution. Le Client autorise expressément Adebo Agency SRL à mentionner sa réalisation pour le Client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

1.5. Adebo Agency SRL peut adapter les présentes Conditions Générales, notamment pour tenir compte de l'évolution de ses services, des outils utilisés ou de la réglementation. La version applicable à une offre est celle en vigueur au jour de son acceptation. Pour les services à exécution successive en cours (abonnements, suivi mensuel, maintenance, hébergement), la nouvelle version est communiquée au Client par écrit au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Pendant ce délai, le Client peut mettre fin aux services concernés sans frais ni indemnité ; à défaut, la nouvelle version s'applique à ces services à la date annoncée. Les packs d'heures déjà achetés conservent leur durée de validité.

Article 2 – Prix

2.1. Les prix mentionnés dans les documents d'Adebo Agency SRL sont nets, exprimés en euros (€) et s'entendent hors TVA. Les éventuelles redevances et autres taxes ne sont pas incluses. Toutes les taxes actuelles et futures ainsi que tous les prélèvements et coûts additionnels, de quelque nature qu'ils soient, liés à la fourniture des produits ou services, sont à charge du Client.

2.2. En cours d'exécution du contrat, Adebo Agency SRL peut adapter ses prix sur la base de la formule de révision des prix figurant dans l'offre ou ses annexes. À défaut de stipulation contraire dans l'offre, le prix des services souscrits par le Client pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée renouvelable tacitement fait l'objet d'une indexation annuelle automatique et est majoré de 2 % par an, à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du contrat.

2.3. Lorsque l'offre mentionne des frais de tiers, les prix indiqués sont ceux applicables au jour de l'émission de l'offre. Ils sont susceptibles d'être modifiés par le tiers. Adebo Agency SRL se réserve le droit de répercuter au Client les modifications de prix et/ou de services imposées par ses fournisseurs ou par tout autre intervenant.

Article 3 – Modalités de livraison et d'exécution du contrat

3.1. Le contrat prend cours à la date de signature de l'offre par le Client ou à la date d'acceptation de la commande du Client par Adebo Agency SRL. Les délais de livraison ou d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme de la part d'Adebo Agency SRL. Adebo Agency SRL se réserve le droit d'organiser les plannings en fonction de ses disponibilités et contraintes. Aucun délai de livraison ou d'exécution n'est garanti sauf mention spécifique dans le contrat. Sauf stipulation contraire convenue par écrit, un retard ne peut donner lieu à une indemnité ou à la résiliation du contrat que s'il est imputable à Adebo Agency SRL, excessif au regard de l'objet du contrat, et persiste trente (30) jours après une mise en demeure écrite.

3.2. Les délais de livraison ou d'exécution ne commencent à courir qu'à partir du moment où toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations sont en possession d'Adebo Agency SRL. Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires. Tout retard de fourniture d'informations par le Client tout au long du projet pourra entraîner des répercussions sur le délai final, sans qu'Adebo Agency SRL puisse en être tenue responsable.

3.3. Si les locaux, l'infrastructure et/ou les collaborateurs du Client ne sont pas accessibles aux périodes prévues dans le planning communiqué, le Client s'expose à une facturation des frais complémentaires directs et indirects d'Adebo Agency SRL.

3.4. Le Client s'engage à respecter les dates d'installation, de formation et de test de mise en exploitation convenues avec Adebo Agency SRL. Un report non justifié par un cas de force majeure expose le Client à payer immédiatement le solde dû pour les produits ou services.

3.5. La fin du projet se matérialise, selon les services demandés, soit par l'émission d'un rapport par Adebo Agency SRL (en cas de mission de conseil ou de demande d'optimisation d'une plateforme par exemple), soit par la délivrance des accès au site web ou à la solution livrée (dans le cas d'une mission de création de site web par exemple).

3.6. Si, du fait du Client, la fin du projet est reportée de plus de trois (3) mois par rapport au planning établi (notamment à cause d'un retard de réception des informations ou validations nécessaires à la réalisation du projet), Adebo Agency SRL est autorisée à exiger le paiement des produits livrés et prestations effectuées sans attendre la fin du projet.

3.7. Les délais de livraison ou de prestation des services seront revus dans le cas où le Client apporte au projet convenu initialement des modifications acceptées par Adebo Agency SRL. Tout travail supplémentaire ou exécuté en urgence sera planifié en fonction des contraintes d'Adebo Agency SRL et facturé en sus de la commande.

3.8. Les marchandises voyagent exclusivement aux risques et périls du Client, quel que soit le mode de transport et les conditions de livraison. Adebo Agency SRL décline toute responsabilité dès que le matériel a quitté le siège social ou d'exploitation, et cela même en cas d'expédition franco. Il appartient au Client de vérifier les

expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, un recours contre les transporteurs.

3.9. Si le Client ne prend pas livraison des produits ou services qui constituent l'objet de la commande ou de l'offre, il reste néanmoins tenu de payer le prix à l'échéance prévue pour la fin du projet.

3.10. Les produits livrés au Client restent la propriété d'Adebo Agency SRL jusqu'au paiement intégral du prix et des taxes. Adebo Agency SRL se réserve le droit de reprendre les produits ou d'interrompre les services, sans mise en demeure, en raison du non-paiement de tout ou partie du prix à la date d'échéance des factures. Dans ce cas, Adebo Agency SRL se réserve également le droit de réclamer des dommages et intérêts complémentaires en réparation du préjudice.

3.11. Adebo Agency SRL peut faire appel à des tiers pour la réalisation de certaines tâches nécessaires à l'exécution du contrat.

3.12. Le Client fournit à Adebo Agency SRL les accès nécessaires à l'exécution du contrat, y compris un accès administrateur lorsque la prestation le requiert. Adebo Agency SRL les conserve de manière confidentielle et ne les utilise que pour la prestation. Le Client peut les révoquer à tout moment et il lui appartient de le faire en fin de contrat.

3.13. Le Client reste responsable de la sauvegarde de ses données, documents et systèmes. Avant toute intervention importante sur ses données (import, migration, synchronisation, mise à jour), il s'assure de disposer d'une sauvegarde récente. Adebo Agency SRL ne peut être tenue responsable d'une perte de données survenue en l'absence d'une telle sauvegarde, sauf faute grave ou intentionnelle de sa part.

3.14. Les documents et données du Client restent, chaque fois que c'est possible, dans ses propres outils et environnements. Les copies de travail nécessaires à la prestation sont conservées par Adebo Agency SRL de manière sécurisée pendant un (1) an après la fin de celle-ci, afin de pouvoir assurer un support ultérieur, puis supprimées. Le Client peut à tout moment en demander la restitution ou la suppression anticipée.

3.15. La solution proposée repose sur les échanges, analyses et démonstrations qui ont précédé l'offre, et l'objectif du projet est défini d'un commun accord. Toute demande de changement en cours de projet (ajout, modification ou retrait de fonctionnalités, nouveau besoin) peut avoir un impact important sur son déroulement : elle est évaluée par Adebo Agency SRL, qui en communique l'impact sur le prix et sur les délais, et n'est réalisée qu'après accord écrit du Client.

Article 4 – Facturation et modalités de paiement

4.1. Sauf stipulation contraire écrite, toutes les factures sont payables au grand comptant.

4.2. Certains services font l'objet d'une facture unique annuelle et anticipative à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du contrat. Il en est ainsi, par exemple, des outils techniques liés à un site internet, en ce compris les noms de domaine, et des autres services d'hébergement commandés par le Client.

4.3. Les autres produits ou services font l'objet d'une facturation unique ou, si les services s'inscrivent dans une certaine durée (à l'exclusion d'une prestation unique), d'acomptes facturés selon les échéances suivantes, sauf autre échéancier prévu dans l'offre :

- 30 % du prix au démarrage du projet ;
- 40 % du prix pendant le projet ;
- 30 % du prix à la fin du projet.

4.4. À défaut d'être payée à l'échéance, toute facture impayée sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une clause pénale égale à 10 % du montant impayé avec un minimum de 100 EUR, et d'intérêts de retard au taux prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

4.5. Tout défaut ou retard de paiement d'une facture par le Client autorise Adebo Agency SRL à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des factures échues.

4.6. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.

4.7. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit à Adebo Agency SRL au plus tard huit (8) jours ouvrables après sa réception. À défaut, la facture est présumée acceptée par le Client.

4.8. Les packs d'heures sont payables à la commande, valables six (6) mois à partir de leur achat, sauf durée différente prévue dans l'offre, et non remboursables. Ils sont décomptés par tranches de quinze (15) minutes, selon les besoins exprimés par le Client. Le relevé des heures est consultable sur demande ou depuis le portail client.

Article 5 – Fin du contrat

5.1. Fin et résiliation anticipée du contrat ou de certains services :

5.1.1. Le contrat prend fin, s'agissant des prestations relatives à un travail bien défini, soit par l'émission d'un rapport par Adebo Agency SRL (en cas de mission de conseil ou de demande d'optimisation d'une plateforme par exemple), soit par la délivrance des accès au site web ou à la solution livrée (dans le cas d'une mission de création de site web par exemple). Dans ce dernier cas, la délivrance des accès vaut réception des produits délivrés par Adebo Agency SRL, sous réserve des anomalies signalées par écrit par le Client dans les trente (30) jours qui suivent, conformément à l'article 6.4.

5.1.2. Le contrat conclu entre les parties peut contenir la souscription par le Client de services pour une durée déterminée. Ces services prennent fin ou sont renouvelés tacitement selon les modalités suivantes :

- pour les services d'une durée initiale de douze (12) mois ou plus, les services sont automatiquement renouvelés pour des périodes successives de durée équivalente à la durée initiale, à moins qu'une des parties ne notifie à l'autre, par écrit (e-mail ou courrier), au moins trois (3) mois avant l'échéance du contrat (le cas échéant renouvelé), sa volonté de mettre fin aux services à l'échéance ;
- pour les services d'une durée initiale inférieure à douze (12) mois, notamment les services mensuels, les services sont automatiquement renouvelés pour des périodes successives de durée équivalente à la durée initiale, à moins qu'une des parties ne notifie à l'autre, par écrit (e-mail ou courrier), au moins trente (30) jours avant l'échéance du contrat (le cas échéant renouvelé), sa volonté de mettre fin aux services à l'échéance.

Si le contrat a pour objet la fourniture de plusieurs services, le Client peut mettre fin à certains services spécifiques selon les mêmes modalités, sauf si les services auxquels le Client entend mettre fin entraînent, pour des raisons techniques, l'arrêt de tous les services visés par le contrat, en ce compris ceux auxquels le Client n'entend pas mettre fin (par exemple l'arrêt par le Client des outils techniques commandés et dont le descriptif lui a été remis, en ce compris les noms de domaine et autres services d'hébergement). Le préavis mentionne de façon précise le ou les services auxquels le Client entend mettre fin. À défaut de spécification précise, le préavis est présumé concerner l'ensemble des services faisant l'objet du contrat.

La réactivation d'un service est facturée avec un forfait de 125,00 €, outre le montant de la redevance correspondant au service en question.

5.1.3. Le Client n'est pas autorisé à mettre fin au contrat de manière anticipée. Toute résiliation anticipée du contrat par le Client oblige celui-ci au paiement de l'intégralité des prestations effectuées par Adebo Agency SRL à la date de fin du contrat et de l'intégralité des frais exposés à cette date (les outils techniques, tels que noms de domaine et hébergements, devront ainsi être intégralement payés). Le Client sera par ailleurs redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % du prix des prestations mentionnées dans l'offre ou la commande qui ne peuvent plus être exécutées.

Pour les services souscrits pour une durée déterminée renouvelable tacitement (services visés à l'article 5.1.2), le Client est tenu au paiement des services pendant toute la période renouvelée s'il n'a pas notifié sa volonté d'y mettre fin conformément aux modalités de l'article 5.1.2.

5.2. Clause résolutoire expresse : en cas de manquement grave par une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie lui notifie par courrier recommandé les manquements constatés. À défaut pour la partie concernée de mettre fin aux manquements dénoncés dans un délai de quinze (15) jours à dater de l'envoi du courrier recommandé, le contrat est résolu de plein droit aux torts de la partie défaillante.

La résolution du contrat aux torts du Client oblige celui-ci au paiement de l'intégralité des prestations effectuées par Adebo Agency SRL à la date de fin du contrat et de l'intégralité des frais exposés à cette date (les outils techniques, tels que noms de domaine et hébergements, devront ainsi être intégralement payés). Le Client est par ailleurs redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % du prix des prestations mentionnées dans l'offre ou la commande qui ne peuvent plus être exécutées, sans préjudice du droit d'Adebo Agency SRL de réclamer la réparation d'un préjudice supérieur dont elle apporte la preuve.

Article 6 – Responsabilités

6.1. Sauf stipulation expresse contraire dans le contrat ou les Conditions Générales, les obligations d'Adebo Agency SRL sont de moyen.

6.2. Adebo Agency SRL garantit que les logiciels ainsi que les éléments créés pour le Client respectent les droits de propriété intellectuelle de tiers, pour autant que le matériel fourni à Adebo Agency SRL par le Client pour l'exécution du contrat ne soit pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tiers. Le Client garantit avoir acquis les droits, de quelque nature qu'ils soient, sur le contenu des publications dont il demande l'exécution par Adebo Agency SRL (notamment les droits de reproduction des médias qu'il lui donne à reproduire). Le Client s'engage, notamment et de manière non limitative, à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations, musiques et en général sur toute œuvre utilisée. Pour les images, textes et autres contenus générés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle ou issus de banques d'images, Adebo Agency SRL utilise des services dont les conditions autorisent l'usage commercial, sans pouvoir garantir l'absence de toute ressemblance avec une œuvre existante. Le Client valide ces contenus avant publication.

6.3. Dans tous les cas où le Client se prévaut d'un dommage et entend en imputer la responsabilité à Adebo Agency SRL, il doit impérativement mettre en œuvre tous les moyens utiles à la limitation et à la réduction de ce dommage.

6.4. Adebo Agency SRL ne pourra jamais être tenue responsable en cas de dommage causé par un évènement qui ne lui est pas directement imputable, quel que soit le moment de survenance de l'évènement (pendant ou après l'exécution des prestations). Adebo Agency SRL ne peut en conséquence être tenue responsable, notamment :

- en cas de dysfonctionnement des produits après la délivrance des accès, à l'exception des anomalies imputables à Adebo Agency SRL et signalées par écrit dans les trente (30) jours de cette délivrance, qu'elle corrige sans frais ;
- en cas d'interruption ou de dégradation des services ou produits causée par un fournisseur ou tout autre intervenant, ce qui concerne notamment l'accès à internet, l'utilisation de logiciels propriétaires ou open source acceptés par le Client dans le cadre du contrat, l'hébergement ou les noms de domaine ;
- en cas d'interruption ou de dysfonctionnement des services ou produits à la suite de modifications apportées aux produits ou services (site, modules, codes, plateforme ou outil en lien avec les produits ou services) par le Client, un utilisateur internet ou tout tiers extérieur à Adebo Agency SRL ;
- en cas de perte de données causée par un fournisseur ou un autre intervenant (par exemple : accès à internet, hébergement, informatique interne, modules tiers) ;

- des manquements commis par un tiers lorsque les prestations d'Adebo Agency SRL s'effectuent sur du contenu préalablement réalisé par ce tiers.

6.5. Le Client est seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation des services fournis par Adebo Agency SRL.

6.6. Les modifications qui devraient être apportées aux produits ou services (matériel, programmes, systèmes, etc.) fournis par Adebo Agency SRL en raison de modifications aux lois, décrets, arrêtés, dispositions réglementaires et autres dispositions des autorités publiques sont à charge du Client. Il en est de même lorsque les modifications doivent être apportées à la suite d'une faute, d'une erreur, d'une négligence, d'une omission ou d'une imprécision qui n'est pas imputable à Adebo Agency SRL.

6.7. Adebo Agency SRL ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice financier ou commercial subi par le Client, tel que le manque à gagner, l'augmentation de frais généraux, la perturbation de planning, la perte de profit, de clientèle ou d'économie escomptée.

6.8. Sauf en cas de dol, de faute intentionnelle ou de faute grave, la responsabilité d'Adebo Agency SRL est en tout état de cause limitée à la réparation des dommages directs réellement subis et dûment établis par le Client, jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur des prestations ou produits livrés dans le cadre du contrat, pour tout dommage quel qu'il soit, le tout sous réserve de la responsabilité de l'éventuel fabricant ou fournisseur concerné.

Article 7 – Droits de propriété et de propriété intellectuelle

7.1. Le Client reste propriétaire de tous les éléments fournis à Adebo Agency SRL pour l'accomplissement du projet. Par conséquent, il est et reste seul responsable du contenu de ces éléments, conformément à l'article 6.

7.2. Les œuvres (applications, documentations, etc.) créées par Adebo Agency SRL sont protégées par la législation relative au droit d'auteur, aux programmes d'ordinateur et, en général, à la propriété intellectuelle. Ces droits appartiennent à Adebo Agency SRL. Le Client s'engage à utiliser l'œuvre réalisée aux seules fins prévues par le contrat et s'interdit de la modifier, la louer, la mettre à disposition ou la céder à des tiers sans l'accord exprès et écrit d'Adebo Agency SRL.

Sauf convention contraire dans les documents contractuels, tout code informatique écrit par Adebo Agency SRL en vue d'être utilisé par le Client reste la propriété d'Adebo Agency SRL. Les applications ou CMS créés par Adebo Agency SRL ne sont pas vendus au Client.

Dans le cas d'une convention écrite octroyant la mise à disposition des codes sources au Client, celle-ci n'est effective qu'au paiement de la totalité des factures relatives à la prestation de services. La mise à disposition du code source ne s'effectue qu'aux fins indiquées dans cette convention et Adebo Agency SRL reste propriétaire des droits intellectuels afférents à ce code.

En toute hypothèse, le Client s'engage à ne pas céder, vendre ou communiquer ce code source à des tiers à d'autres fins que l'adaptation ou l'amélioration du projet en cours pour son propre compte, et à ne pas le commercialiser. Le Client fait souscrire aux tiers concernés un engagement reprenant ces obligations. Par contre, dans le cadre d'un CMS open source, le présent article n'est pas d'application et le Client est considéré comme seul et plein propriétaire du site internet et des codes sources y relatifs, à condition que toutes les factures relatives aux services commandés aient été intégralement payées.

7.3. Aucun des produits ou services développés par Adebo Agency SRL pour le Client ne peut être dupliqué de quelque manière que ce soit. Toute duplication occasionnera une facturation équivalente à celle du développement complet du service ou du produit ainsi mis en œuvre par le Client. Si le produit ou le développement est copié de manière illicite sur le serveur ou sur son support, le Client en assume la responsabilité et les conséquences sont équivalentes sur la facturation.

7.4. Adebo Agency SRL conserve la propriété de son savoir-faire, de ses méthodes, de ses outils et de ses composants génériques (modèles, bibliothèques, scripts, configurations, procédures), qu'ils existent avant le projet ou qu'ils aient été développés à son occasion. Elle peut les réutiliser librement pour d'autres clients ou pour ses propres produits, sans jamais y intégrer de données ou d'informations confidentielles du Client.

L'installation ou l'hébergement d'un développement dans l'environnement du Client (compte Google Workspace, base Odoo, serveur, hébergement web ou autre) n'emporte aucun transfert de propriété. Le Client en dispose sous son contrôle, pour son propre usage, dans les conditions du présent article.

Article 8 – Confidentialité

8.1. Les informations fournies par Adebo Agency SRL dans le cadre d'un projet (par exemple : pré-études, offres de prix, structures filaires, documents divers, chartes graphiques) restent strictement confidentielles. Elles sont destinées à l'usage exclusif du Client, qui s'interdit de les divulguer à quelque personne que ce soit sans l'accord écrit d'Adebo Agency SRL.

8.2. Confidentialité et gestion des clients concurrents. Adebo Agency SRL s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations confidentielles du Client. Elle est tenue au secret professionnel à cet égard.

Sont des informations confidentielles du Client les données et documents qui lui sont propres et qui ne sont pas publics : les données de ses clients et de ses dossiers, ses documents internes, fichiers, photos, rapports, tarifs et chiffres, ses accès et identifiants, ainsi que toute information que le Client désigne par écrit comme confidentielle.

Ne sont pas des informations confidentielles : les informations publiques ou qui le deviennent sans faute d'Adebo Agency SRL ; celles qu'Adebo Agency SRL connaissait déjà ou a obtenues licitement d'un tiers ; celles qu'elle développe de manière indépendante ; les idées, besoins, demandes de fonctionnalités et pratiques générales d'un secteur d'activité ; ainsi que le savoir-faire acquis par Adebo Agency SRL au fil de ses projets.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'Adebo Agency SRL conserve son entière indépendance commerciale. À ce titre, Adebo Agency SRL est libre de collaborer avec plusieurs entreprises d'un même secteur d'activité, y compris concurrentes directes du Client, sauf accord écrit d'exclusivité sectorielle dûment signé par les deux parties.

De plus, le Client est expressément informé et accepte qu'Adebo Agency SRL, seule ou en partenariat avec des tiers, développe, édite, exploite et commercialise ses propres produits, outils numériques, applications ou services, y compris sous forme de plateformes ou de services en ligne, et y compris dans le secteur d'activité du Client. Les suggestions, retours et demandes d'évolution exprimés par le Client ne lui confèrent aucun droit sur ces produits. Adebo Agency SRL garantit qu'aucune information confidentielle du Client, au sens du présent article, ne sera utilisée ou intégrée dans le développement ou l'exploitation de ses propres solutions.

Article 9 – Respect de la vie privée et données personnelles

9.1. Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Chaque partie reste responsable des traitements qu'elle réalise pour son propre compte.

9.2. Adebo Agency SRL traite les données de contact du Client et de ses interlocuteurs (nom, fonction, adresse, téléphone, e-mail, données de facturation) pour l'exécution du contrat et sa gestion administrative, comptable et fiscale, ainsi que, sur la base de son intérêt légitime, pour l'informer de ses produits et services.

Le Client peut s'opposer à tout moment à la réception de ces informations. Ces données sont conservées pendant la durée du contrat, puis pendant les délais de conservation imposés par la législation comptable et fiscale belge.

Droit d'accès : le Client a le droit de demander à tout moment si ses données ont été collectées, durant combien de temps et dans quel but.

Droit de rectification : le Client a le droit de demander à tout moment que ses données inexactes ou incomplètes soient corrigées ou complétées.

Droit à la limitation du traitement : le Client peut demander une limitation du traitement de ses données. Les données concernées sont alors marquées et ne peuvent plus être utilisées pendant un certain laps de temps.

Droit à l'effacement des données (« droit à l'oubli ») : sous réserve des exceptions prévues par la loi, le Client a le droit d'exiger que ses données soient effacées.

Droit à la portabilité des données : le Client peut demander que ses données lui soient transmises dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Pour l'exercice de ces droits, le Client adresse sa demande à Adebo Agency SRL à l'adresse info@adebo.be.

Droit de réclamation : le Client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (www.autoriteprotectiondonnees.be).

9.3. Conditions spécifiques pour la sous-traitance du traitement des données personnelles. Dans l'éventualité où Adebo Agency SRL agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD à l'égard du Client, responsable du traitement, notamment lorsqu'elle accède à la base Odoo, à la messagerie ou aux espaces de stockage du Client, la présente disposition définit les conditions dans lesquelles Adebo Agency SRL effectue pour le compte du Client les opérations de traitement de données à caractère personnel. L'objet, la durée, la nature et la finalité du traitement, ainsi que les catégories de données et de personnes concernées, sont ceux décrits dans l'offre ou, à défaut, ceux nécessaires à la prestation commandée.

Adebo Agency SRL s'engage à : (1) traiter les données uniquement pour la ou les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance ; (2) traiter les données conformément aux instructions documentées du Client ; (3) informer immédiatement le Client si ces instructions constituent une violation du droit relatif à la protection des données ; (4) garantir la confidentialité des données traitées ; (5) veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données ; (6) prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. Adebo Agency SRL n'accède aux données présentes dans les systèmes du Client que dans la mesure nécessaire à la prestation et selon ses instructions.

Le Client donne à Adebo Agency SRL une autorisation générale de recourir à d'autres sous-traitants (hébergement, logiciels, messagerie, sauvegarde, outils d'intelligence artificielle). Adebo Agency SRL tient la liste de ces sous-traitants à la disposition du Client, l'informe de tout ajout ou remplacement, et le Client peut s'y opposer pour un motif légitime. Adebo Agency SRL impose à ces sous-traitants des obligations de protection des données équivalentes aux siennes. Lorsque des données sont transférées hors de l'Espace économique européen, ce transfert est encadré par les garanties prévues par le RGPD (décision d'adéquation ou clauses contractuelles types).

Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données. Dans la mesure du possible, Adebo Agency SRL aide le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données.

Adebo Agency SRL met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adéquat pour protéger la confidentialité des données. Elle notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, et l'aide à remplir ses propres obligations de notification à l'Autorité de protection des données.

Au terme de la prestation, Adebo Agency SRL détruit les données ou les renvoie au Client, au choix de celui-ci, sous réserve de la conservation des copies de travail prévue à l'article 3.14. Adebo Agency SRL tient un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client.

Le Client, en sa qualité de responsable du traitement, s'engage à : (1) fournir à Adebo Agency SRL les données qui font l'objet du traitement ; (2) documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par Adebo Agency SRL ; (3) veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD de la part d'Adebo Agency SRL ; (4) superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès d'Adebo Agency SRL.

Article 10 – Outils numériques et intelligence artificielle

10.1. Pour exécuter ses prestations, Adebo Agency SRL utilise des outils numériques professionnels, y compris des outils d'intelligence artificielle, qu'elle choisit et pilote. Elle reste seule responsable de la direction du travail et de ce qu'elle livre.

10.2. Les contenus produits avec l'aide de ces outils sont relus par Adebo Agency SRL avant livraison. Le Client valide avant publication les contenus qui le concernent, en particulier les informations techniques, juridiques, chiffrées ou relatives à ses produits, dont il reste seul juge de l'exactitude, et en assume la responsabilité éditoriale une fois publiés.

10.3. Lorsque des données du Client sont traitées au moyen de ces outils, Adebo Agency SRL se limite aux données nécessaires à la prestation.

10.4. Lorsqu'Adebo Agency SRL fournit au Client un système d'intelligence artificielle (assistant, agent conversationnel, application, automatisation), elle le conçoit de manière à ce que ses utilisateurs sachent qu'ils interagissent avec une intelligence artificielle. Le Client en est l'utilisateur et en reste responsable : il veille à la formation des personnes qui l'utilisent, vérifie les résultats avant toute décision ou tout envoi à un tiers, et reste seul responsable des documents qu'il établit, signe ou transmet au moyen de ce système. Les résultats d'un système d'intelligence artificielle peuvent contenir des erreurs : Adebo Agency SRL ne garantit pas leur exactitude.

10.5. Les coûts de consommation des services d'intelligence artificielle et des autres services tiers sont facturés selon les modalités prévues dans l'offre, conformément à l'article 2.3.

Article 11 – Solutions Odoo

11.1. Adebo Agency SRL est partenaire Odoo certifié. Le logiciel Odoo est édité par Odoo S.A. Sauf mention contraire dans l'offre, le Client souscrit son abonnement Odoo directement auprès d'Odoo S.A., selon les conditions de celle-ci.

11.2. Odoo S.A. reste seule maîtresse de son logiciel, de son hébergement, de ses mises à jour, de ses changements de version et de son support. Adebo Agency SRL ne peut être tenue responsable d'une évolution, d'une indisponibilité ou d'une modification décidée par Odoo S.A.

11.3. Adebo Agency SRL privilégie les fonctions natives d'Odoo. Les adaptations rendues nécessaires par une mise à jour ou un changement de version imposés par Odoo S.A. font l'objet d'un devis, sauf si elles sont couvertes par un contrat de suivi.

Article 12 – Force majeure

Chacune des parties est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations au titre du contrat, dans la mesure où cette exécution est empêchée ou rendue déraisonnablement onéreuse en raison d'un cas de force majeure, tel que des conflits de travail et toute autre circonstance extérieure au contrôle de chaque partie, notamment : incendie, guerre, mobilisation générale, insurrection, réquisition, saisie, embargo, restrictions d'énergie et défauts ou retards dans les livraisons de sous-traitants provoqués par de telles circonstances.

Article 13 – Conditions spécifiques pour la location de matériel

13.1. Les produits donnés en location au Client restent toujours la propriété d'Adebo Agency SRL, quelle que soit la durée du contrat de location. Le Client n'a donc aucunement le droit d'aliéner, de donner en gage ou de grever les produits loués.

13.2. Le Client est responsable du matériel mis à disposition. En cas de dommage ou de casse réparable, Adebo Agency SRL se charge du suivi du dossier avec le réparateur et le montant des réparations est facturé au Client, avec une majoration correspondant au nombre de jours d'indisponibilité du matériel au tarif prévu dans le contrat de location. En cas de perte ou de vol du matériel, l'intégralité de la valeur du produit à la date d'achat est facturée au Client, avec la même majoration.

Article 14 – Nullité d'une clause

Si une ou plusieurs dispositions (ou parties de dispositions) des présentes Conditions Générales devaient être invalidées pour quelque cause que ce soit, cette circonstance n'aurait pas pour effet d'invalider les Conditions Générales dans leur ensemble, ni d'empêcher l'exécution des autres dispositions. En cas de nullité d'une ou plusieurs dispositions, les parties négocient de bonne foi en vue de leur substituer une ou plusieurs dispositions nouvelles permettant d'atteindre un résultat économique identique.

Article 15 – Juridiction compétente et droit applicable

15.1. La loi belge est seule applicable.

15.2. Tous différends découlant du contrat ou en relation avec celui-ci sont tranchés définitivement et exclusivement par les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège d'Adebo Agency SRL.